

# Pays de Bray : la CC des 4 Rivières va-t-elle devenir un territoire éducatif rural prioritaire ?



Le dispositif Territoire éducatif rural vise à promouvoir l'école rurale et favoriser des projets communs à tous les établissements scolaires. Photo d'illustration Stéphanie Peron Clément/Paris Normandie

L'Académie de Normandie a ciblé la communauté de communes des 4 Rivières en Bray pour devenir « territoire éducatif rural », un dispositif pour améliorer la coopération et les projets entre les établissements scolaires, sur notamment l'orientation, la culture et la santé.

Depuis 2021, l'État a mis en place des territoires éducatifs ruraux (TER), un dispositif pour promouvoir l'école rurale et accompagner des projets collectifs. Benoit Roger, directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale en Seine-Maritime, est venu le présenter aux élus de la communauté de communes des 4 Rivières en Bray il y a quelques jours.

« Ce dispositif a trois grands objectifs, a-t-il détaillé. Renforcer la coopération entre les écoles, collèges, lycées et les partenaires locaux (collectivités, associations, acteurs du monde économique, autres services de l'État). Apporter aux territoires ruraux autant de possibilités, de dispositifs, d'égalité des chances que sur d'autres territoires, notamment urbains, avec les politiques de la ville. Renforcer l'attractivité de l'école rurale pour le personnel. » Le périmètre ci

iniques de la ville. Renforcer l'attractivité de l'école rurale, pour le personnel. » Le territoire ciblé est généralement une communauté de communes.

Pourquoi la CC4R a-t-elle été choisie ?

Pour 2026, alors que le ministère de l'Éducation souhaite créer 50 TER supplémentaires en France, la Seine-Maritime peut présenter un dossier. Et c'est la CC4R qui a été retenue. « C'est un territoire rural plutôt éloigné, qui connaît des difficultés sociales et économiques, a expliqué Benoit Auger. C'est un territoire déjà identifié zone « France ruralités revitalisation » et avec des enjeux importants sur la santé, la réussite des élèves. »

Une garantie d'accompagnement, pas une immunité pour la carte scolaire. »

*Benoit Roger, Académie de Normandie*

Concrètement, les établissements concernés seraient le lycée Delamare-Deboutteville de Forges-les-Eaux, le lycée agricole de Brémontier-Merval, les collèges de Gournay, Forges et La Feuillie, la trentaine d'écoles publiques de la communauté de communes, l'IME de Montroty. L'accompagnement se ferait sur trois ans (si le dispositif est maintenu après 2027 et les échéances électorales nationales...) avec un soutien financier de 25 à 30 000 € par an. Il permettra également de mieux flécher vers la CC4R certains dispositifs déjà existants. « C'est une garantie d'accompagnement de l'Éducation nationale, pas une immunité pour la carte scolaire et les fermetures de classes », a prévenu l'inspecteur d'académie.

Pour une mise en place à la rentrée 2026

Des groupes de travail réunissant des élus et du personnel éducatif se sont déjà réunis pour élaborer les grandes lignes du dossier de candidature brayon, autour des trois axes obligatoires (orientation, culture et santé) et d'autres que les participants ont jugé nécessaire pour le territoire : les savoirs fondamentaux (français, maths), temps de l'enfant et parentalité (accompagnement des familles, périscolaire), enjeux de demain (numérique et développement durable). Ce dossier doit être remis au ministère le 6 novembre, qui, lui rendra sa décision en décembre/janvier. Si la CC4R est retenue, le projet, qui sera ensuite finalisé en début d'année (notamment avec un questionnaire auprès des parents et des enseignants), sera mis en œuvre à la rentrée 2026.